

**AVIS D'APPEL À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT N°
096/E/2/AMI/MINHDU/06-2023 DU
14 06 2023 RELATIF À LA
Souscription d'une police
d'assurance maladie pour le
personnel de la Cellule
Centrale de Suivi du
Programme C2D Urbain «
CAPITALES REGIONALES »**

Dans le but de souscrire une police d'assurance maladie pour le personnel en service à la Cellule Centrale de Suivi du programme C2D Urbain« CAPITALES REGIONALES », le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maitre d'Ouvrage, lance un appel à manifestation d'intérêt, en vue de recruter une compagnie d'assurance.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT**

**N°04/AONO/APN/CIPM/2022 DU 25
octobre 2022 POUR LA
Souscription DES POLICES
D'ASSURANCE RELATIVES A LA
PROTECTION DU PATRIMOINE DE
L'AUTORITE PORTUAIRE
NATIONALE POUR LES EXERCICES
BUDGETAIRES 2023- 2024**

Le Directeur Général de l'Autorité Portuaire Nationale (APN), Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert pour la sélection d'une Compagnie d'assurance en vue de la souscription des polices d'assurance relatives à la protection du patrimoine de l'APN.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT
N°053BIS/AONO/SDCC/CIPM/22 DU
21/10/2022 POUR LA FOURNITURE**

D'UN LOT DE DEUX (02) VEHICULES LEGERS 4X4STATION WAGON A LA SODECOTON

Le Directeur Général de la SODECOTON lance un Appel d'offres National Ouvert pour la fourniture d'un lot de deux (02) véhicules légers 4 x4 station wagon à la SODECOTON

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT
N°004/AONO/CAMAIR-CO/CIPM/2022 DU 12/10/2022
POUR LA SOUSCRITION PAR LA
CAMEROON AIRLINES CORPORATION
(CAMAIR-CO) D'UNE POLICE
D'ASSURANCE MULTIRISQUES
PROFESSIONNELS POUR LE COMPTE
DE SON PERSONNEL NAVIGANT.
Financement : Budget Camair-**

Co 2022 et suivants

Dans le cadre de la Souscription d'une Police d'Assurance Multirisques Professionnels pour le compte du Personnel Navigant, Le Directeur General de la Cameroon Airlines Corporation (Camair-Co) lance un Appel d'Offres National Ouvert au titre des exercices budgétaires 2022 et suivants.

ARMP : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°_008/ AONO/PR/MINMAP/ CCC/SPI/ARMP/CIPM/2021 DU 04/03/2021 RELATIF A LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE GROUPE ET ASSISTANCE EN VUE DE LA COUVERTURE DU PERSONNEL DE l'ARMP – Exercices 2021-2022-

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert relatif

à la souscription d'une police d'assurance maladie groupe et assistance en vue de la couverture du personnel de l'ARMP, exercices 2021-2022

2. Consistance des prestations

La prestation à exécuter est définie par les Termes De Référence contenus au dossier de consultation.

La gestion de la police d'assurance relative au présent appel d'offres sera assurée par STRATINNOV Sarl, courtier d'assurances, B.P. 24218 Douala.

La prise en charge du courtier est assurée par la compagnie d'assurance adjudicataire conformément à la réglementation.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de deux cent cinquante

Millions quarante-cinq millions (250 000 000) FCFA

4. Délai de livraison

Vingt-quatre (24) mois allant du 01er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

5. Participation et origine

La participation est réservée à toutes les compagnies d'assurances de droit camerounais, capables de justifier d'une bonne expérience en la matière et d'un partenariat technique à l'étranger.

6. Financement

Ces prestations sont financées par le budget de l'ARMP au titre des exercices 2021-2022

7. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables (7h 30 à 15h 30) dès publication du présent avis au Service des Marchés sis au 4ème étage porte N°6 039 de l'immeuble siège de l'ARMP à Mballa II Yaoundé.

8. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (D.A.O) peut être retiré dès publication du présent avis auprès du Service des Marchés sis au 4ème étage porte N°6 039 de l'immeuble siège de l'ARMP à Mballa II Yaoundé, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000) Francs CFA dans le compte intitulé «Compte d'Affectation Spécial (CAS-ARMP) ouvert dans les agences BICEC : Agence Centrale Yaoundé ; Limbé ; Dschang ; Garoua ; Douala 'Bonanjo ; Ebolowa ; Bamenda ; Maroua ; Buéa ; Bafoussam ; Ngaoundéré ; Bertoua.

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles et déposées contre récépissé ou transmise par voie postale sous pli recommandé avec accusé de réception au Service des Marchés sis au 4ème étage porte N°6 039 de l'immeuble siège de l'ARMP à Mballa II Yaoundé au plus tard le 05 AVRIL 2021 à 12 heures, heure locale et devront porter la mention :

**Avis d'Appel d'Offres National Ouvert
N°008/AONO/PR/MINMAP/CCC-SPI/ARMP/CIPM/21**

**Du 04/03/2021 pour la souscription d'une police d'assurance
maladie groupe et assistance en vue de la couverture du
personnel de l'ARMP,
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »**

10. Recevabilité des offres

Chaque soumission devra être assortie d'une caution de soumission dont le montant est égal à quatre millions cinq cent mille (4.500.000) Francs CFA. Cette caution se présente sous la forme d'une garantie émise par un organisme financier (établissement bancaire ou une compagnie d'assurance agréée

dans la branche caution) agréé par le Ministère des Finances conformément à la réglementation en vigueur, ou d'un chèque certifié émis par une banque agréée autre que celle du soumissionnaire par ce département ministériel. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà du délai de validité des offres.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée en deux temps à l'Agence de Régulation des Marchés Publics immeuble siège. L'ouverture des offres administratives et techniques se fera le 05 AVRIL 2021 à partir de treize (13) heures, heure locale au deuxième (2ème) étage par la Commission Interne de Passation des Marchés publics siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants (un représentant par soumissionnaire) dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier. L'ouverture des plis financiers se fera en second temps.

12. Critères d'évaluation

- 1) note technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- 2) absence de l'agrément CIMA dans les branches concernées ;
- 3) absence de la caution de soumission ;
- 4) absence définitive d'une pièce administrative conforme après un délai de 48 heures ;
- 5) fausse déclaration, falsification ou substitution des documents ;
- 6) absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- 7) toute compagnie ayant fait l'objet d'une exclusion dans la commande publique pour prestations non exécutées ou pour défaillance dans les deux dernières années
- 8) absence de bureaux directs ou toute autre représentation dans plus de quatre (04) régions du Cameroun
- 9) offre financière anormalement basse

13 ‘ Critères d'évaluation: Evaluation des propositions techniques.

Critères et système de points utilisés lors de l'évaluation de

l'offre technique (100 points) :

- Présentation générale de l'offre— 3 points
- Références Générales du Soumissionnaire — 4 points
- Références spécifiques du soumissionnaire ----- 10 points
- Garanties offertes —- 12 points
- Modalités de mise en jeu de la garantie — 12 points
- Couverture des engagements réglementés — 24 points
- Couverture de la marge de solvabilité — 20 points
- Cadence de règlement des sinistres—— 10 points
- Couverture des soins à l'étranger avec des traités de réassurance dans la branche considérée —- 5 points

Le seuil de qualification des offres techniques est fixé à 70/100.

13. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire qualifié présentant l'offre évaluée la mieux-disante c'est-à-dire celle ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de leur dépôt.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements relatifs au présent Appel d'Offres peuvent être obtenus à l'ARMP à la Direction de l'Administration et des Finances auprès du Sous-directeur des Affaires Communes tél : 22 20 00 08/22 20 09, site web : www.armp.cm -Email: infos@armp.cm. Au MINMAP, tél :

YAOUNDE le 12 Février 2021
Le POUR LE MINISTRE ET PAR ORDRE
KOMBO THOMAS

FEICOM: AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

**N°003/AONO/FEICOM/CIPM/CCCCM-SPI/2021 du 03 Mars 2021 POUR
LA SOUSCRIPTION DE LA POLICE
D'ASSURANCE MALADIE ET
ASSISTANCE PAR LE FEICOM, AU
TITRE DES EXERCICES 2021 ET
SUIVANT**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), lance en procédure d'urgence, pour le compte des exercices budgétaires 2021 et suivants, un Appel d'offres National Ouvert pour la souscription de la police d'assurance maladie et assistance.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter consistent à assurer la couverture sanitaire du personnel du FEICOM.

Les prestations desdites assurances sont spécifiées dans les TDR du présent Dossier d'Appel d'Offres.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel est de cent cinquante millions (150 000 000) CFA TTC.

4. Délai de livraison

Le délai prévu par le Maître d’Ouvrage pour l'exécution des prestations objet du présent Appel d'Offres est de douze (12) mois, à compter du 1er avril 2021.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert est réservée, à égalité de conditions, aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) agréées par le Ministre des Finances et dûment mandatés par des compagnies d'assurance.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Exercices 2021 et suivant, ligne budgétaire; 67-00-42 « Assurance maladie ».

7. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à l'ancien siège du FEICOM, Rue 4.561 Yaoundé (Mimboman), BP 718 Yaoundé, FEICOM Téléphone 222 23 51 64 ; poste 217 ; Porte 11 ; Fax 222 23 17 59, dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à l'ancien siège du FEICOM, Rue 4.561 Yaoundé (Mimboman), BP 718 Yaoundé, FEICOM Téléphone 222 23 51 64 ; poste 217 ; Porte 11 ; Fax 222 23 17 59, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme de cent

vingt mille (120.000) francs CFA dans le Compte Spécial CAS ‘ ARMP ouvert dans les Agences BICEC.

9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, marquées comme tels, seront placées sous pli cacheté et scellé, sans aucune indication sur l'identité du Soumissionnaire, devra être déposée au Service des Marchés et Approvisionnements, Porte 11 ; Poste 217, sis à Yaoundé (MIMBOMAN) à l'ancien du FEICOM, Rue 4.561, au plus tard le 29/03/2021 à 14 heures précises et devra porter la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°003/AONO/FEICOM/CIPM/CCCM-SPI/2021 DU 03/03/2021
POUR LA SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE MALADIE ET
ASSISTANCE
PAR LE FEICOM, AU TITRE DES EXERCICES 2021 ET SUIVANT
“A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement”**

10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission établi et délivré par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurance de 1er ordre, agréé par le Ministre des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant de trois millions (3 000 000) de francs CFA et valable pendant 30 jours au-delà de la date limite de validité des Offres, acquitté à la main par le banquier émetteur. Son absence entraîne le rejet immédiat de l'Offre

11. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission, établi par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°10 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, acquittée à la main par le

banquier émetteur.

Les autres pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence du cautionnement de soumission délivré par un établissement financier agréé par le Ministre des Finances, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet immédiat de l'offre sans aucun recours après le délai de 48 heures.

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des Offres se fera en deux temps.

L'ouverture des offres administratives et des offres techniques par la Commission Interne de Passation des Marchés du FEICOM aura lieu le 29/03/2021 à 15 heures précises dans la salle de réunions de ladite Commission.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

L'ouverture des Offres financières se fera dans la même salle de réunions à une date ultérieure, sise à l'ancien siège du FEICOM.

13. Critères d'évaluation

1-Critères éliminatoires

- Fausses déclarations, falsification des documents ou substitution ;
- Dossier Administratif resté incomplet 48 heures après

- l'ouverture des plis;
- Absence d'agrément du MINFI dans les branches concernées ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
- Absence du cautionnement de soumission ;
- Présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière.

2-Critères essentiels

- Présentation générale de l'offre ;
- Références du Soumissionnaire dans les risques similaires dans les cinq (05) dernières années(joindre première et dernière pages du Marché) ;
- Description détaillée des garanties offertes ;
- Modalités de mise en jeu de la garantie ;
- Représentativité territoriale ;
- Couverture des engagements réglementés ;
- Couverture de la marge de solvabilité ;
- Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des cinq (05) dernières années ;
- Traités de réassurance dans les branches similaires en cours de validité;
- Autres facilités accordées.

Toute soumission n'ayant pas obtenu au moins 80 points sur 100 ne verra pas son offre financière examinée.

MÉTHODE DE SÉLECTION DE L'ASSUREUR

Les propositions seront classées en fonction de leurs scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière), comme suit : Score définitif (S)

$$S = St \times T + Sf \times P, \text{ avec } Sf = Mn \times 100 \text{ où } M$$

- M_n est le montant de l'offre complète, conforme et moins disante ;
- M est le montant de l'offre considérée.

Le score technique minimum requis est de 80 points sur 100. Et seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint ce seuil seront ouvertes dans le cadre du présent Appel d'Offres, $T = 0,8$ et $P = 0,2$.

Le Directeur Général attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux disante et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres. Autrement dit, celle ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés et Approvisionnements, Porte 11 ; Poste 217, sis à l'ancien siège du FEICOM à Yaoundé (MIMBOMAN), Rue 4.561

NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC au numéro suivant : 1517 »

YAOUNDE le 03 Mars 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

AKOA Philippe Camille

[Télécharger le DAO](#)

**SNI : AVIS DE SOLLICITATION
DE MANIFESTATION D'INTERET EN
PROCEDURE D'URGENCE
N°001/SNI/DG/DAG/DAG.A/AGS/21
DU 09 FEVRIER 2021 POUR LA
FOURNITURE EN DEUX LOTS
INDEPENDANTS DES PRESTATONS
DE SERVICE D'ASSURANCES A LA
SOCIETE NATIONALE
D'INVESTISSEMENT DU CAMEROUN
(SNI)**

1. Objet

Le Directeur Général de la Société Nationale d'Investissement du Cameroun (SNI) lance en procédure d'urgence, un Avis de Sollicitation de Manifestation d'Intérêt à l'intention des Compagnies d'Assurances et de Réassurances, qui désirent participer à la pré-qualification pour la fourniture des prestations ci-après indiquées, sur financement du Budget de la SNI, pour une période couvrant les exercices budgétaires 2021 et 2022.

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent Avis de sollicitation de manifestation d'intérêt, portent sur :

LOT N° 1 : Assurance Maladie Groupe, Frais Funéraires, Assistance et Evacuation Sanitaire;
LOT N° 2 : Globale Dommages.

3. Participation et origine

La participation à cet Avis de Sollicitation de Manifestation d'Intérêt est ouverte aux compagnies d'assurances et de réassurances exerçant au Cameroun, justifiant d'une expérience et d'une notoriété avérées dans le domaine des prestations ci-dessus, et dûment agréées par le Ministère des Finances et la CIMA.

N.B. : Conformément à l'arrêté n° 038-CAB/PM DU 15 MAI 2014 mettant en vigueur les dossiers types d'appels d'offres relatifs aux marchés d'assurances, la gestion des polices d'assurance objets du présent Avis de Sollicitation de Manifestation d'Intérêt sera assurée à l' issue de l' Appel d' Offres Restreint par ASCOMA Cameroun, BP 544 Douala ' Téléphone 233 42 08 39 ' Télifax 233 42 61 75.

4. Remise des offres

Les manifestations d'intérêt rédigées en français ou en anglais doivent être produites en quatre (04) exemplaires, dont l'original et trois (03) copies marquées comme tels dans une enveloppe fermée et scellée ne comprenant ni cachet, ni indication sur l'identité du candidat. Elles devront parvenir au secrétariat de la Direction des Affaires Générales de la SNI, porte 129 de l'Immeuble siège de la SNI, téléphone 222 22 44 22, BP 423 YAOUNDE au plus tard le 05 mars 2021 à 10heures, heure locale. Elles porteront la mention :

**« AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET EN
PROCEDURE D'URGENCE N°001/SNI/DG/DAG/DAG.A/AGS DU 09 FEVRIER
2021 POUR LA FOURNITURE EN DEUX LOTS INDEPENDANTS DES
PRESTATONS DE SERVICE D'ASSURANCES A LA SOCIETE NATIONALE
D'INVESTISSEMENT DU CAMEROUN (SNI) »**

N.B. Le candidat prendra soin de préciser le lot choisi.

5. Critères d'évaluation

L'évaluation de la qualité des offres techniques sera faite sur la base des critères ci-dessous :

1. CRITERES ELIMINATOIRES

- Fausse déclaration ou falsification des documents ;
- Un système de TIERS PAYANT avec cartes biométriques;
- Convention de Gestion avec ASCOMA CAMEROUN
- Note technique inférieure à soixante-quinze (75) points sur cent (100).

2. CRITERES ESSENTIELS

| N° | Critères | Points |
|-----------|---|---------------|
| 1 | Présentation générale de l'offre (reliure, lisibilité et intercalaires) | 5 |
| 2 | Références du candidat pour les 3 dernières années dans le domaine de l'assurance maladie groupe, assistance et évacuation avec des entreprises de plus de 50 salariés d'un montant minimum de 35 millions de F CFA TTC (1 ^{ère} et dernière page du marché signé) | 20 |
| 3 | Une convention de GESTION avec ASCOMA CAMEROUN (datant de moins de 05 ans) | 15 |
| 4 | Un système de TIERS PAYANT avec cartes biométriques; | 15 |
| 5 | Représentativité sur le territoire national | 10 |
| 6 | Capacité financière (CA supérieur à 2 milliards = 15 pts (CA compris entre 1 et 2 milliards = 5 pts | 10 |
| 7 | Modalité de règlement des sinistres | 5 |
| 8 | Types de dommages ou risques pris en charge | 10 |
| 9 | Traités de réassurance dans la branche similaire en cours de validité | 10 |

| | |
|--------------|------------|
| TOTAL | 100 |
|--------------|------------|

Seuls les candidats ayant obtenu une note technique minimale de soixantequinze (75) points sur cent (100), seront retenus à l'Appel d'Offres Restreint qui sera lancé à la suite de cette pré-qualification.

6. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du secrétariat de la Direction des Affaires Générales (porte 129) Immeuble siège SNI, téléphone : 222 22 44 22 ou par mail sni@sni.cm ldipanda@sni.cm.

YAOUNDE le 09 Février 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

YAOU AISSATOU

**ANTIC: AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE**

**N°10/AONO/PU/ANTIC/CIPM/2020
DU 12 JANVIER 2021 POUR LA
SOUSCRIPTION DE LA POLICE**

D'ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL DE L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC) ;

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la souscription d'une police d'assurance maladie au titre des exercices budgétaires : 2021, 2022 et 2023.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres comprennent notamment : Assurance Maladie/Accident, Assistance Evacuation et Frais Funéraires. La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes De Référence (TDR) du présent DAO.

3. Coût prévisionnel

pour une enveloppe prévisionnelle de deux cents millions de francs (200 000 000) F CFA TTC repartie comme suit :

- Tranche ferme exercice budgétaire 2021 : 66.666.667 FCFA ;
- Tranche conditionnelle 1 exercice budgétaire 2022 : 66.666.667 FCFA ;
- Tranche conditionnelle 2 exercice budgétaire 2023 : 66.666.667 FCFA.

4. Délai de livraison

La période de couverture prévue par le Maître d'Ouvrage est de trente-six (36) mois calendaires du 1er janvier au 31 décembre à minuit pour chacune des tranches, tranche ferme (2021),

tranche conditionnelle 1 (2022) et tranche conditionnelle 2 (2023).

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais, installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), et agréées par le Ministère des Finances (MINFI).

Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne

6. Financement

Le présent Appel d'Offres est financé par les différents budgets de l'ANTIC, exercices budgétaires : 2021, 2022 et 2023 dont l'imputation : 615 300,

7. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales) face Haut-Commissariat du Canada, Ekoudou-Bastos YAOUNDE, BP : 6170 Yaoundé, Tél. : 6 94 40 58 68.

8. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales) sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé face Haut-commissariat du Canada, dès publication du présent avis. Il s'acquiert contre le versement d'une somme non remboursable de cent-cinquante mille (150 000) FCFA représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres, payables aux heures ouvrables dans le compte BICEC « Compte Spécial : CAS-ARMP ». Ce reçu devra identifier le prestataire désirant participer à l'Appel d'Offres.

Présentation des offres

Le document constitutif de l'Offre sera présenté en trois (03)

volumes placés dans trois (03) enveloppes distinctes. L'enveloppe A contiendra les pièces administratives (Volume 1), l'enveloppe B contiendra l'offre technique (Volume 2) et l'enveloppe C contiendra l'offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (enveloppes A, B et C) seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires.

9. Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

L'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales) sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé face Haut-commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 6 94 40 58 68, au plus tard le 04 février 2021 à 13 heures et devra porter la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°10 /AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2020 DU 12 JANVIER 2021 POUR LA
SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR LE
PERSONNEL DE L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC) ; PROGRAMME
TRIENNAL : 2021, 2022 ET 2023 »**

Financement : BUDGET ANTIC

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Recevabilité des offres

Les offres parvenues après la date limite de dépôt seront jugées irrecevables.

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, établie par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°9 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale

de validité des offres. Ladite caution est fixée à 4 000 000 F (quatre millions francs) CFA ;

Les offres ne respectant pas le mode de séparation des offres financières des pièces administratives ne seront pas recevables.

Les autres pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes uniquement par les services émetteurs ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps au Centre de Cryptographie et de Certification Electronique (CNCCE) situé à la poste Centrale ainsi qu'il suit :

- L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 04 Février 2021 à 14 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés, siégeant à la salle de Conférence du Centre National de Cryptographie et de Certification Electronique (CNCCE) sis à la Poste Centrale.
- A l'issue de l'analyse des offres administratives et techniques, l'ouverture des offres financières se fera dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires ayant eu la capacité juridique requise et ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 70 points sur 100, par la même Commission.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à cette séance d'ouverture.

12. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont les suivants :

- a) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- b) Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- c) Absence d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréées par le Ministère des Finances d'un montant de 4 000 000 (quatre millions) FCFA ;
- d) Non régularisation d'une pièce administrative dans les délais de 48 heures accordés par la CIPM après dépouillement ;
- e) Note technique inférieure à 70% ;
- f) Dossiers technique et financier non conformes aux dispositions des pièces 3 et 4 du DAO ;
- g) Absence d'agrément ;
- h) Présence d'une information de l'offre financière dans les Dossiers administratifs ou Techniques ;
- i) Absence des états financiers C1, C4, C11 et C10b tableau d et Compte d'Exploitation Général (CEG) pour les années 2017, 2018 et 2019 dument certifiés par les services compétents du Ministère en charge des Finances.
- j) Le taux de marge de solvabilité et engagement règlementaire et déficitaire pour l'une des années 2017, 2018 et 2019.

Critères essentiels

Evaluation technique

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères suivants :

Assurance Maladie, Assistance Evacuation et Frais Funéraires

| N° D'ordre | Critères essentiels | Notation (points) |
|-----------------------|---|--|
| 1 | Présentation générale de l'offre | 03 |
| 2 | Références du soumissionnaire dans les risques similaires (couverture maladie et assistance) au cours des trois dernières années (joindre premières et dernières pages du marché, et PV de réception ou Attestation de bonne fin) | 09 |
| 3 | | 2. Référence spécifique du soumissionnaire |
| 4 | Description détaillée des garanties offertes | 15 |
| 5 | Modalités de règlement des prestations et délai de réaction | 12 |
| 6 | Couverture moyenne des engagements réglementaires | 15 |
| 7 | Couverture moyenne de la marge de solvabilité | 10 |
| 8 | Cadence de règlement des sinistres (sinistralité) dans la branche similaire au cours des cinq (05) dernières années. | 15 |
| 9 | Traités de réassurance dans la branche similaire en cours de validité | 05 |
| 10 | Facilités accordées | 05 |
| 11 | Capacité financière délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 50 000 000 FCFA | 01 |
| | Total Général | 100 |

Les sous-critères sont détaillés dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPA0).

Évaluation financière

La note financière NF, se calcule à travers la formule ci-dessous :

$$NF : NFm/NFp \times 100$$

NFm : Montant de la Proposition Financière la moins-disante

NFp : Montant de la Proposition Financière du soumissionnaire

NT : Note Technique

NB : La Note Financière (NF) représente 30 % de la Note Globale (NG)

Calcul de la Note Globale (NG)

$$NG = NT \times 70\% + NF \times 30\%$$

13. Attribution

L'Assureur sera choisi selon la méthode du mieux-disant. L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux disante c'est-à-dire celle ayant obtenu la note globale la plus élevée et jugée substantiellement conforme au DAO.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales) sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé face Haut-commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 6 94 40 58 68

Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au (+237) 222 20 37 32/ 222 20 37 30/ 658 26 26 82 ou au 1517 (numéro vert).

YAOUNDE le 12 Janvier 2021
Le DIRECTEUR GÉNÉRAL
EBOT EBOT ENOW

[Télécharger le DAO](#)

SIC: AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/SIC/CIPM/21 DU 06 JANVIER 2021 RELATIF A LA SOUSCRIPTION PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN D'UNE POLICE D'ASSURANCE AUTOMOBILE EXERCICES 2021-2022

1. Objet

Le Directeur Général de la Société Immobilière du Cameroun lance pour le compte des exercices budgétaires 2021 et 2022, un Appel d'Offres National Ouvert relatif à la souscription d'une police d'Assurance Automobile.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente consultation sont groupées en un lot unique et concernent la souscription de la police d'assurance du parc automobile détaillé dans les Termes

De Référence.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel est de vingt millions (20 000 000) FCFA TTC représentant le montant de la prime pour vingt-deux (22) mois de prestations soit :

Tranche ferme : neuf millions (9 000 000) FCFA ;

Tranche conditionnelle: Onze Millions (11 000 000) FCFA.

4. Délai de livraison

Sur l'étendue du territoire national du Cameroun.

La période de couverture est de vingt-deux (22) mois, répartis comme suit :

Tranche ferme : dix (10) mois, du 1er mars 2021 au 31 décembre 2021 à minuit ;

Tranche conditionnelle: douze (12) mois, à compter de la date d'expiration de la tranche ferme jusqu'au 31 décembre 2022.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National est ouverte aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les États membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), agréées par le Ministère en charge des Finances et ayant une présence effective de trois (03) ans dans le marché camerounais d'assurance.

La gestion des polices d'assurances relatives au présent appel d'offres sera assurée par le Courtier mandaté par la SIC. Sa rémunération sera assurée par la Compagnie d'Assurance retenue comme adjudicataire conformément à la réglementation en vigueur et la grille prévue par le Ministère des Finances relative au paiement des commissions des courtiers.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget de la S.I.C, des exercices 2021 et 2022 dont le compte est 62521130.

7. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, à la Cellule des Marchés de la SIC sise à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) 510 Avenue de l'indépendance, Quartier Hippodrome Yaoundé (Face immeuble T. BELLA), BP : 387 Yaoundé, Tél: 222 23 01 59, Fax : 222 22 51 19, E-mail : info@sic.cm, Site Web : www.sic.cm.

8. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Cellule des Marchés de la SIC sise à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) 510 Avenue de l'indépendance, Quartier Hippodrome Yaoundé (Face immeuble T. BELLA), BP : 387 Yaoundé, Tél: 222 23 01 59, Fax : 222 22 51 19, E-mail : info@sic.cm, Site Web : www.sic.cm, dès publication du présent Avis, sur présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de quarante mille (40 000) FCFA représentant les frais d'achat du dossier, dans le compte N°10001-06860-12264160000-46 ouvert au nom de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) dans les livres de la BICEC. Une copie de ladite quittance sera déposée lors du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels sera déposée sous enveloppe scellée à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), 510 Avenue de l'indépendance, Quartier Hippodrome Yaoundé (Face immeuble T. BELLA), BP : 387 Yaoundé, Tél: 222 23 01 59, Fax : 222 22 51 19, E-mail : info@sic.cm, Site Web : www.sic.cm au plus tard le 26 Janvier 2021 à 13 heures précises, et revêtue de la mention suivante:

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/SIC/CIPM/21
DU
06 JANVIER 2021 RELATIF A LA SOUSCRIPTION PAR LA SOCIÉTÉ**

IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN D'UNE POLICE D'ASSURANCE AUTOMOBILE

EXERCICES 2021-2022

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »

10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission égale à quatre cent mille (400 000) FCFA délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances (cf pièce n° 09 du présent DAO) et d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt des offres.

Ce cautionnement sera libéré d'office après publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la SIC, dans la salle de conférence de l'immeuble siège:

1 L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 26 Janvier 2021 à 14 heures précises.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

2 L'ouverture des offres financières sera effectuée à une date ultérieure, après analyse des offres administratives et techniques et seuls les dossiers des soumissionnaires ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 qui seront éligibles à l'analyse financière.

13. Critères d'évaluation

1- Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont les suivants :

- Fausses déclarations, substitution ou falsification des pièces administratives;
- Absence de la caution de soumission ;
- Non-conformité après un délai de 48 heures d'un document administratif jugé non conforme lors de la séance d'ouverture des offres ;
- Absence d'une pièce administrative requise dans le DAO ;
- Défaut de présentation dans deux (02) enveloppes distinctes cachetées hermétiquement fermées du dossier administratif et du dossier technique et financier;
- Absence d'attestation d'adhésion au Code CIMA ;
- Note technique inférieure à quinze sur vingt (15/20) oui ;
- Présence d'informations financières dans l'offre technique ou dans l'offre administrative ;
- Non paraphe et signature du CCAP et des TDR à leurs dernières pages respectives;
- Placement sous procédure de redressement, sous administration provisoire, sous administration séquestre ou retrait d'agrément ;
- Absence de l'agrément du MINFI dans la branche concernée ;
- Défaut de présentation des états C1, C4, C10 et C11 dûment certifiés pour les 03 derniers exercices (2017-2018-2019).

2 Critères essentiels :

Les offres techniques seront évaluées selon la notation binaire sur la base des critères définis dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPA0) :

| N° | Critères | Notation binaire | |
|----|--|------------------|-----|
| | | oui | non |
| 01 | Présentation générale de l'offre | | |
| 02 | Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires dans les 5 dernières années (joindre 1ère et dernière page du marché signées des parties, attestations de satisfecit) | | |
| 03 | Description détaillée des garanties offertes | | |
| 04 | Références générales du soumissionnaire (Représentativité territoriale, Ancienneté, Chiffre d'Affaires) | | |
| 05 | Modalités de mise en jeu de la garantie | | |
| 06 | Couverture des engagements réglementés | | |
| 07 | Couverture de la marge de solvabilité | | |
| 08 | Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des cinq dernières années et pour la durée d'existence pour les compagnies d'assurance de moins de cinq (05) ans d'âge | | |

| | | | |
|--------------|---|-------------------|--|
| 09 | Traités de réassurance dans la branche similaire en cours de validité | | |
| 10 | Facilités accordées | | |
| Total | | .. /20 oui | |

14. Attribution

La Lettre Commande sera attribuée à l'assureur dont la note technique est égale ou supérieure à quinze/vingt (15/20) oui et qui aura proposé l'offre financière la moins-disante.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant cent vingt (120) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux (DRHMG) sise à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), 510 Avenue de l'indépendance, Quartier Hippodrome Yaoundé (Face immeuble T. BELLA), BP : 387 Yaoundé, Tél: 222 23 01 59, Fax : 222 22 51 19, E-mail : info@sic.cm, Site Web : www.sic.cm.

YAOUNDE le 06 Janvier 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

DR AHMADOU SARDAOUNA

CCAA: APPEL D'OFFRES NATIONAL

**OUVERT N°
0000001/AONO/CCAA/CCCM-
SPI/CIPM /2020 DU 5 JANVIER
2021 RELATIF A LA
SOUSCRIPTION PAR LA CAMEROON
CIVIL AVIATION AUTHORITY
(CCAA) DE LA POLICE
D'ASSURANCE MALADIE AU TITRE
DES EXERCICES 2021, 2022 ET
2023 EN PROCEDURE D'URGENCE**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (Maître d’Ouvrage) lance un Appel d’Offres National Ouvert pour la souscription d’une police d’assurance maladie, au titre des exercices budgétaires 2021, 2022 et 2023.

2. Consistance des prestations

La consistance des prestations porte sur le remboursement et/ou la prise en charge, des frais de maladie ou d'accident et soins préventifs des directeurs généraux et du personnel de la CCAA, définis ci-dessous :

- Consultations et visites médicales ;
- Hospitalisation ;
- Soins médicaux ;
- Auxiliaires médicaux ;
- Maternité (visites pré et post natales, examens médicaux,

hospitalisation, accouchement, produits pharmaceutiques, etc')

- Analyses biologiques médicales ;
- Echographies, radiologie, imagerie médicale ;
- Electrodiagnostic (Scanners, IRM, etc..) ;
- Actes de spécialité (chirurgie, etc') ;
- Dialyses ;
- Trithérapie;
- Rééducation, kinésithérapie et physiothérapie ;
- Frais pharmaceutiques (y compris vitamines et fortifiants prescrits dans le cadre d'une thérapie) ;
- Lunetterie ;
- Soins dentaires, ;
- Transfert de malade (national) ;
- Frais de sanatorium et préventorium,
- Prothèses.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de six cent quatre-vingt-sept millions (687 000 000) FCFA TTC sur les trois (03) années, soit deux cent vingt-neuf millions (229 000 000) FCFA TTC, chacune des trois années.

4. Délai de livraison

Le délai d'exécution prévu est de trois (03) années, réparti comme suit :

- Tranche ferme : du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
- Première Tranche conditionnelle : du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 et,
- Deuxième Tranche conditionnelle : du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats-Membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et

agrées par le Ministère des Finances.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par les budgets de la CCAA des exercices 2021, 2022 et 2023.

7. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication auprès de la CCAA (Direction Générale ' Direction Technique – Sous-Direction des Marchés Publics), B.P : 6998 Yaoundé, téléphone : 237 222 30 30 90 ; 222 30 47 66, fax : 222 30 33 62, 699 610 603 e-mail : contact@ccaa.aero dès publication du présent avis.

8. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la CCAA (Direction Générale ' Sous-Direction des Marchés Publics), B.P : 6998 Yaoundé, téléphone : 237 222 30 30 90 ; 222 30 47 66, fax : 222 30 33 62, e-mail : contact@ccaa.aero, dès publication du présent avis contre présentation de versement d'une somme non-remboursable de 280 000 (deux cent quatre-vingt mille) francs CFA, payable au compte n° 33598860001 94 intitulé CAS-ARMP domicilié dans toutes les agences BICEC.

9. Remise des offres

Les offres rédigées chacune en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devront être déposées contre récépissé au Service des Marchés de la CCAA, au plus tard le 3 février à 14 heures, heure locale. Les Offres déposées devront porter la mention suivante:

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT»

**Nº 00000001/AONO/CCAA/CCCM-SPI/CIPM/ 2020 DU 5 JANVIER 2021
RELATIF A LA SOUSCRIPTION PAR LA CAMEROON CIVIL AVIATION
AUTHORITY D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE AU TITRE DES
EXERCICES 2021 ' 2022 ET 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE**

«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à son offre, un cautionnement de soumission de treize millions (13 000 000) Francs CFA, délivré par un établissement financier agréé par le Ministère en charge des Finances (Cf. pièce n°11 du présent DAO), d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt des offres.

Il sera libéré d'office après publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Prefet, Sous-préfet'), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater d'au plus trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère en charge des Finances ou tout autre établissement agréé ou habilité.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 3 février 2021 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la CCAA dans le bureau qui lui est affecté sis à la Base Aérienne 101 de Yaoundé. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée. Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concerne que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 80 points sur 100.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera sur la base des critères éliminatoires et essentiels.

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont les suivants :

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif 48 heures après l'ouverture des plis ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans la proposition financière ;
- Absence de la caution de soumission suivant modèle ;
- Absence du justificatif de validité de l'agrément en cours attesté par la Direction des Assurances du MINFI ;
- Fausses déclarations, substitution ou falsification des pièces ;
- Présence d'information financière dans l'offre administrative ou technique ;
- Absence des états C4 et C11 dûment certifiés pour les années 2017, 2018 et 2019 ;
- Note technique inférieure à quatre-vingt (80) points sur cent (100) et,
- Exclusion de la commande publique pour des prestations non exécutées, mal exécutées ou pour défaillance.

Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères suivants, par le soumissionnaire :

| Critères | Notation (points) |
|--|----------------------|
| Présentation générale de l'offre | 3 |
| Références générales du soumissionnaire, Ancienneté | 6 |
| Références du soumissionnaire dans les risques similaires dans les cinq (05) dernières années (joindre première et dernière pages du marché) y compris <i>copies lisibles et exploitables</i> des Procès-Verbaux de réception | 15 |
| Description détaillée des garanties offertes | 10 |
| Modalités de mise en jeu de la garantie | 12 |
| Couverture des engagements réglementés | 16 |
| Couverture de la marge de solvabilité | 18 |
| Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des cinq (05) dernières années (2015, 2016, 2017, 2018 et 2019) | 10 |
| Partenaires techniques à l'étranger | 10 |
| TOTAL | 100 |

Les détails de l'évaluation des critères et sous-critères sont produits dans la grille de notation à la pièce N° 10.

14. Attribution

Méthode de sélection du Prestataire

Le prestataire sera choisi par la méthode qualité ' coût (mieux disant) conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

La note finale N sera calculée par la combinaison pondérée des

notes techniques et financières suivant la formule ci-après :

$$N = \frac{80 \times \text{Note technique (Nt)} + 20 \times \text{Note financière (Nf)}}{100}$$

La note financière (Nf) est obtenue de la façon suivante :

Soit F_m le montant de la proposition la mieux disante, sa note financière sera égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la mieux disante sera obtenue par la formule :

$$N_f = \frac{100 \times F_m}{F}$$

F_m = le montant de la proposition la mieux disante

F = le montant de la proposition considérée

Le soumissionnaire présentant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire du marché.

La méthode de sélection du prestataire est celle fondée sur la qualité et le coût conformément aux spécifications du RPA0. Par conséquent le Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme au présent DAO et qui a soumis une offre financière évaluée la mieux-disante.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des marchés de la CCAA, tel : (237) 222 30 30 90 / 222 30 26 92 ; fax : (237) 222 30 33 62 ; Email : contact@ccaa.aero.

Dénonciation

Pour les actes contraires à la procédure réglementaire ayant traits à la fraude et à la corruption, bien vouloir saisir

: la CONAC par son numéro vert gratuit 1517

YAOUNDE le 05 Janvier 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL
ASSOUMOU KOKI Paule

[Télécharger le DAO](#)